

# Brambles

## Politique en matière de droits de la personne

**Brambles Limited**

Révisée : le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Version 2.0

## **POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE**

### **Champ d'application**

Cette Politique en matière de droits de la personne s'applique à l'ensemble des directeurs, agents et employés de Brambles et des sociétés du Groupe. Tous ces individus doivent respecter la présente politique et agir en conséquence dans le cadre de leurs activités pour le compte de Brambles. Brambles et les sociétés du Groupe s'engagent également à collaborer avec des coentrepreneurs, des fournisseurs et d'autres tiers qui se conforment aux principes de cette Politique ou adoptent des politiques similaires pour la conduite de leurs affaires. À cette fin, il est demandé aux fournisseurs et aux autres tiers d'accepter la Politique relative aux fournisseurs de Brambles, qui concorde avec les attentes et les engagements stipulés dans la présente Politique en matière de droits de la personne.

### **Politique**

Comme indiqué dans le Code de conduite de Brambles, le respect des droits de la personne est essentiel chez Brambles, au sein des sociétés du Groupe et dans les communautés où nous opérons. Chez Brambles et dans l'ensemble de notre Groupe, nous nous engageons à ce que les individus soient traités équitablement avec dignité et respect, tout en communiquant avec les parties prenantes des communautés locales – y compris les populations autochtones ou autres populations menacées – pour nous assurer que nous écoutons, que nous apprenons, que nous tenons compte de leurs opinions et que nous respectons leurs cultures, patrimoines et droits ancestraux respectifs au moment de conduire notre activité.

La Politique en matière de droits de la personne de Brambles est guidée par le Code de conduite, lequel s'inspire des principes internationaux définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En témoignage de notre engagement en faveur de ces principes, Brambles adhère au Pacte mondial des Nations Unies et soutient en permanence les dix principes dudit Pacte mondial dans les domaines des droits de la personne, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

### **Valoriser la diversité**

Brambles valorise la diversité des personnes avec qui nous travaillons et les contributions qu'elles apportent. Nous sommes depuis longtemps attachés à l'égalité des chances et nous ne tolérons en aucun cas la discrimination ou le harcèlement. Nous sommes déterminés à maintenir un environnement de travail exempt de toute discrimination et de tout harcèlement sur la base de la race, du sexe, de la couleur, de la nationalité ou l'origine nationale, de la classe, de la religion, de l'âge, de l'incapacité, de l'état civil, de l'orientation ou l'identité sexuelle, des opinions politiques ou de tout autre statut protégé par la loi applicable.

Dans chaque pays et chaque culture, Brambles s'efforce d'être un employeur de choix. Nous recrutons, employons, plaçons, formons, rémunérons et promovons les meilleurs individus pour le poste concerné sur la base de leurs mérites et de leurs compétences professionnelles, sans discrimination.

Peu importe le statut ou les caractéristiques de chacun, Brambles ne tolère pas le manque de respect, les comportements inappropriés, le traitement injuste ni les représailles de quelque sorte que ce soit sur le lieu de travail ou dans toute circonstance professionnelle hors du lieu de travail. L'engagement de Brambles envers ces valeurs est énoncé dans sa Politique de diversité.

### **Travail forcé et traite des personnes**

Comme indiqué dans le Code de conduite, Brambles interdit – tant dans ses opérations que dans celles de ses fournisseurs – le recours à une quelconque forme de travail forcé, y compris le travail en milieu carcéral, le travail en servitude, le travail obligatoire, le travail des militaires et le travail des esclaves, ainsi que toute forme de traite des personnes.

Brambles reconnaît que les travailleurs migrants qui se déplacent à l'intérieur d'un pays ou voyagent à l'étranger pour trouver un emploi constituent l'un des groupes les plus vulnérables. Afin d'offrir la meilleure protection possible à cette catégorie de travailleurs, Brambles garantit ce qui suit : (1) les travailleurs migrants ont exactement les mêmes droits que les employés locaux; (2) les commissions et autres frais associés à l'embauche de travailleurs migrants doivent être pris en charge par la société, et non par les travailleurs migrants; et (3) les travailleurs migrants n'ont pas à remettre leurs pièces d'identité à Brambles, sauf de façon brève afin de vérifier leur identité et leur admissibilité à l'emploi.

### **Travail des enfants**

Brambles ne tolérera pas le travail des enfants, ni dans ses opérations ni dans celles de ses fournisseurs.

Nous considérons que tout travail est dangereux, relève de l'exploitation ou est destructeur s'il commence à un âge trop précoce. Par conséquent, nous n'employons pas d'enfants – et nous ne faisons pas d'affaires avec des fournisseurs ou autres tiers qui emploient des enfants – de moins de 15 ans, sous l'âge légal de l'école obligatoire ou n'ayant pas l'âge minimum pour travailler dans le pays, l'âge le plus avancé étant retenu. En outre, nous n'employons aucune personne de moins de 18 ans pour un poste impliquant des tâches potentiellement dangereuses et nous exigeons que nos fournisseurs et autres tiers fassent de même.

### **Peuples autochtones**

Nous respectons les droits des peuples autochtones lorsqu'ils sont affectés par notre activité.

### **Heures de travail, salaires et avantages**

Brambles reconnaît que les salaires sont essentiels pour bénéficier d'un niveau de vie suffisant. Nos opérations se conforment pleinement aux lois applicables en matière de salaires, d'heures de travail, d'heures supplémentaires et d'avantages. De plus, Brambles ne fait des affaires qu'avec des fournisseurs et d'autres tiers qui se conforment à ces mêmes lois.

### **Lieu de travail sûr et sain**

Brambles s'efforce de mettre à disposition de tous ses employés un lieu de travail sûr et sain et se conforme aux lois, réglementations et exigences internes applicables en matière de santé et de sécurité. Pour plus de renseignements sur ce sujet, veuillez consulter la Charte Zéro accident et la Politique de santé et de sécurité de Brambles qui figurent dans le Code de conduite, ainsi que les politiques des entreprises locales en matière de santé et de sécurité.

Brambles s'engage par ailleurs à maintenir un lieu de travail ne laissant aucune place aux actes de violence, d'intimidation ni à d'autres situations perturbatrices ou à risque dues à des menaces internes ou externes. Des mesures de sécurité sont à disposition des employés, si besoin, et seront mises en œuvre dans le respect de la dignité et de la vie privée des employés.

### **Liberté d'association et de négociation collective**

Comme indiqué dans le Code de conduite, Brambles respecte le droit de nos employés de constituer ou d'adhérer – ou de ne pas adhérer – à un syndicat sans peur de représailles, de vengeance, d'intimidation ou de harcèlement. Lorsque les employés sont représentés par un syndicat reconnu par la loi, nous nous engageons à établir un dialogue constructif avec leurs représentants librement choisis. Brambles s'attache à négocier de bonne foi avec ces représentants.

### **Signaler des inquiétudes ou des actes répréhensibles en vertu de la Politique d'expression de Brambles**

Brambles crée des lieux de travail dans lesquels une communication ouverte et honnête entre tous les employés est valorisée et respectée. Si vous avez des questions concernant la présente Politique en matière de droits de la personne ou si vous souhaitez signaler une violation potentielle y afférente, veuillez contacter votre supérieur hiérarchique, votre représentant local des ressources humaines ou un membre de l'équipe juridique ou l'équipe de direction. Si la législation locale le permet, vous pouvez également signaler les violations suspectées de cette Politique par le biais de l'assistance téléphonique S'exprimer de Brambles, en visitant le site Web [www.brambles.ethicspoint.com](http://www.brambles.ethicspoint.com) ou en appelant le numéro de téléphone correspondant à votre région – ce numéro figure sur les affiches S'exprimer placées dans plusieurs endroits sur votre lieu de travail.

Conformément à la Politique d'expression de Brambles, aucun employé ne fera l'objet de représailles ou d'une vengeance pour avoir fait part de ses inquiétudes en vertu de la Politique en matière de droits de la personne. Brambles s'engage à enquêter sur les inquiétudes des employés et à y apporter des réponses, ainsi qu'à prendre des mesures correctives appropriées en cas de violation.